



Puis-je poser plainte au pénal contre x

Par **Sibilde**, le 15/12/2010 à 17:33

Bonjour,

Je vais essayer de faire court, notre dossier est déjà suivi par un avocat, mais nous avons une question qui nous reste en suspend.

Il est question d'un dossier suite a une séparation, ma compagne a voulu garder la maison que nous avons acheté a 50/50.

Lors de notre séparation quelques mois plus tard, j'ai quitté cette maison ou je n'avais même pas encore fait ma demande de domicile et ma compagne a voulu la garder et m'a promis de payer, je lui ai fait confiance (quelle erreur de ma part), j'ai appris quelques mois plus tard qu'elle n'avait JAMAIS payé le prêt et qu'elle avait caché les lettres que la banque nous avaient envoyé a l'adresse de la maison. Le courrier étant au noms de Mr et ou Mme, elle avait signé les recommandés et donc c'est seulement quand j'ai pris contact avec la banque pour en savoir plus que j'ai appris que le dossier était déjà a la compagnie de garantie... du coup je ne vous raconte pas l'évolution du coût de la maison.

Il y a donc une plainte en civil qui a été faite, mais une personne nous a dit qu'il y avait moyen de déposer plainte contre x au pénal et comme le pénal annule le civil, tout serait mis en attente.

L'avocat actuel me dis qu'il est impossible de déposer plainte au pénal dans un problème d'indivision. Donc j'aurais juste aimé avoir un deuxième avis.

En vous remerciant de m'éclairer un peu plus.

Par **mimi493**, le 15/12/2010 à 17:46

Votre avocat a raison : il n'y a aucune infraction pénale commise.

Par **Sibilde**, le **15/12/2010** à **17:51**

:(me voila bien alors...

Merci de votre réponse. Je crois que je vais en baver pour le reste de ma vie de cette histoire.

Encore merci en tous les cas.

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **18:26**

Quand on dit, de ne jamais acheter à deux sans être marié